

**CEDD**

N° 90  
Juin 2004

Belgique-België  
PP  
1000 Bruxelles 1  
1/1802

# A *Leuille* T

Feuillelet d'information mensuel de la Coordination des Ecoles de Devoirs de Bruxelles

Rue d'Alost 7 - 1000 Bruxelles  
Tél: 02/213 37 06 - Fax: 02/213 37 01  
E-mail: [cedd\\_bxl@yahoo.fr](mailto:cedd_bxl@yahoo.fr)

Bureau de dépôt Bruxelles 1

## **La formation des animateurs cadre de la recherche et conclusions**



Atelier Caisses à savon - Ateliers populaires - Été 2003 - Photo: Philippe Jeuniaux.

Ce mois de juin correspond à la fin de la convention de deux ans avec le Service Jeunesse de la Communauté française, première convention établie dans la perspective du décret de reconnaissance des écoles de devoirs, des coordinations régionales et d'une fédération communautaire.

Cette convention devrait être renouvelée pour la période transitoire d'avant reconnaissance.

Les deux années écoulées pourraient être définies comme préparatoires du futur projet à développer dans le cadre du décret et du nouveau contrat-programme de trois ans défini avec la Commission communautaire française.

Le travail de ces deux années a touché toutes les instances de la coordination (AG - Ca - Bureau), la représentation du secteur et ses revendications dans l'élaboration du futur décret, l'organisation administrative du travail (comptabilité, équipement...), le renforcement et l'organisation de l'équipe des travailleurs, le projet de formation (formation autour de la gestion mentale, recherche-action de 18 mois menée par Pierre Vandenhede), l'élaboration et la mise à disposition d'outils (centre de documentation, brochure autour du livre), la permanence (renforcement du soutien apporté aux associations dans le suivi et le développement de projets), le développement rédactionnel de *A Feuille T*, le travail en réseau dans différents groupes de réflexion autour des questions d'éducation, de jeunesse, de scolarité.

## *Le Décret*

Le Décret de reconnaissance et de soutien aux écoles de devoirs a été, comme vous le savez sûrement, voté à l'unanimité par l'assemblée de la Communauté française le 20 avril 2004. Aux dernières nouvelles, trois arrêtés d'application devraient être votés.

Le premier concerne la reconnaissance et le financement des écoles de devoirs et a été voté en première lecture au Gouvernement.

Le second précisant les modalités de reconnaissance et de financement des coordinations régionales et de la fédération a été déposé pour avis au C.J.E.F.

Le troisième, qui devrait préciser les exigences en matière de formation, est encore à l'étude. Cette question vient en effet centraliser des approches divergentes du travail, des compétences requises tant pour les animateurs que pour les coordinateurs.

Le Décret vient donc, pour la première fois, définir un cadre au secteur des écoles de devoirs, des coordinations régionales et de la fédération.

Ce vote constitue donc un premier pas très important mais pas un aboutissement. En effet, outre la mise en route et l'évaluation qui sera à faire de ce nouveau cadre de travail, différentes questions et revendications du secteur continuent de se poser.

## *Au niveau des écoles de devoirs*

C'est dans l'exposé des motifs que sont définies les écoles de devoirs. Cette définition précise le public (enfants et jeunes en âge de scolarité), le caractère extra-scolaire (en terme d'horaire d'activités), l'indépendance de tout établissement scolaire, l'implication dans un travail de réseau, la définition d'un projet pédagogique et d'un plan d'action

annuel, l'encadrement par une équipe de travailleurs qualifiés (minimum requis: brevet d'animateurs d'écoles de devoirs - à encore définir), le travail qui doit être à la fois pédagogique, éducatif et culturel, ainsi que les objectifs de soutien, d'accompagnement scolaire et de formation citoyenne.

Si nous adhérons pleinement à cette définition (à laquelle nous avons contribué) et aux critères de reconnaissance des écoles de devoirs, les critères de financement quant à eux, exclusivement quantitatifs et liés majoritairement aux seules heures d'activités avec les enfants soulèvent certaines questions non résolues:

- quid du financement du soutien scolaire pour les jeunes de plus de 15 ans,
- quid du financement du travail de préparation, de réunion d'équipe, de formation, de concertation entre partenaires, de triangulation familles-écoles,...
- quid du financement des activités développées dans le cadre de projet de développement communautaire de quartier,
- quid du financement des projets développés en partenariat avec les écoles pendant les heures scolaires.

Ces critères sont à mettre en lien, d'une part avec le budget disponible (question du refinancement de la Communauté française), et d'autre part, avec l'ancrage du travail des écoles de devoirs à l'accueil extrascolaire.

Il vient s'ajouter aux autres reconnaissances et sources de financement déjà nombreux auxquels recourent les associations pour arriver à financer leur projet global dans ses différentes facettes.

La multiplication des décrets et sources de financement ne peut que

poser des questions en terme de définition de projet par les associations et de visibilité de l'action de celle-ci par les pouvoirs publics.

Nous ne pouvons que regretter jusqu'à ce jour l'insuffisance, voire l'absence, de concertation entre les différents pouvoirs intervenant dans le financement de ce type d'initiative.

#### *Au niveau de la coordination.*

Pendant toutes ces années, c'est avec le soutien de l'Orbem, de la COCOF et du Service Jeunesse de la Communauté française que nous avons pu mener notre action.

Le Décret vient reconnaître ce travail en définissant les critères de reconnaissance et de financement.

Ce financement, comparable à celui octroyé par convention ces deux dernières années, constitue un apport considérable pour le projet à venir.

La définition du cadre de travail telle que définie par le décret ancre principalement les coordinations dans un rôle de services à la population (*permanence d'information et d'orientation*) et de soutien aux associations (*soutien à la création, accompagnement des projets des associations, formations*).

La Coordination se verra par ailleurs dans l'obligation d'accepter l'adhésion des écoles de devoirs reconnues par la Communauté française qui en feraient la demande.

Actuellement, les adhésions se fondent sur la motivation des associations, leur projet et l'adhésion de celui-ci à notre Plate-forme. L'augmentation des associations membres, ainsi que des choix motivant leur adhésion, risque à court terme la mise en tension entre les exigences du décret (*service*) et le projet politique défendu par la coordination.

L'Assemblée générale devra définir les modalités d'adhésion en sorte de ne

pas porter atteinte au projet politique de l'association et de permettre la poursuite du travail avec l'ensemble des associations, qu'elles aient ou non introduit une demande de reconnaissance auprès de la Communauté française.

Nous ne pouvons, en effet, être témoins sans réaction devant l'augmentation du nombre d'écoles de devoirs, sans interpellier les différents partenaires et niveaux de pouvoir sur les questions d'éducation, de scolarité, de jeunesse et conditions de vie des enfants, des jeunes et de leurs familles dans les quartiers de notre pratique professionnelle.

#### *Au niveau de la formation.*

La question de l'accès aux formations est fondamentale. Elle demandera aux équipes - et au coordinateur - un travail d'aménagement du projet et des horaires d'activité.

Le seul apport d'outils "tout faits" demandés par certains ne peut en effet compenser l'apport en formations continuées.

Sans formation d'ailleurs, ces outils sont souvent relégués sur des étagères ou sous-utilisés dans les richesses qu'ils permettent.

La Coordination, concernant le débat encore ouvert ce jour sur la formation (arrêtés d'application à élaborer) insiste particulièrement sur les formations continuées, en unités capitalisables qui viendraient compléter la formation initiale des animateurs dans les domaines non abordés par celle-ci.

Nous restons convaincus que le travail aux multiples facettes (*pédagogique, éducatif, social, culturel*) proposé par les écoles de devoirs nécessite des équipes compétentes et interdisciplinaires.

Ce numéro de *A Feuille T* vient résumer la recherche-action menée depuis 18 mois par Pierre Vandenhede

autour de la définition du métier d'animateur. Dans ce cadre, il s'interroge sur la place et les modalités de formation et de l'accompagnement des équipes dans leur travail.

La qualification minimale de base requise par le Décret - *un brevet* - nous paraît totalement insuffisante et inappropriée aux compétences requises par le travail. Pour nous, la formation de base est déjà proposée dans l'enseignement secondaire technique et dans l'enseignement supérieur.

L'idée qu'un brevet suffise rejoint la tendance actuelle (*politique de l'accueil, postes A3 octroyés dans le cadre des PRC*) à considérer l'accueil de l'enfance et de la jeunesse comme "facile".

On ne peut que s'interroger, au moment du vote de nombreux décrets relatifs à ce secteur, sur la réelle volonté de la société de s'investir réellement dans celui-ci.

Véronique Marissal

Dans le précédent numéro de *A Feuille T* consacré à l'aide à la jeunesse, une erreur de taille s'est glissée. Nous avons omis de signaler dans la liste des AMO le *Service droit des jeunes*.

Nous vous proposerons un article de présentation sur cette association dans le numéro du mois de septembre.



Rue du Marché aux Poulets, 30  
1000 Bruxelles  
Tél.: 02/209.61.61

## La formation des animateurs, ...

Il y a plus de trente ans, une des premières écoles de devoirs<sup>1</sup> de Belgique voyait le jour dans un quartier populaire de Bruxelles.

Cette initiative originale pariait sur l'instruction et l'éducation populaire comme facteurs primordiaux de l'émancipation sociale des jeunes issus de l'immigration.

Le CASI -UO, c'est son nom, portait en elle les germes d'un mouvement issu à la fois de la contestation de l'école, de mai 68 et de l'éducation populaire. Aujourd'hui encore beaucoup d'EDD se réclament de l'expérience menée à Barbiana par Don Milani.

Ancré dans le quartier, accueillant les jeunes, mais aussi les adultes, pariant sur l'intelligence humaine, orienté vers l'éducation permanente, le CASI-UO a très rapidement inspiré de nouvelles initiatives dans différents quartiers de Bruxelles.

Centrée à la fois sur le travail pédagogique, l'animation artistique et le travail communautaire, ce modèle s'est rapidement développé dans toute la zone francophone du pays, en milieu urbain essentiellement, même si on rencontre maintenant un certain nombre d'initiatives rurales. Aujourd'hui, entre 130 et 160 associations et services publics à Bruxelles se reconnaissent peu ou prou sous cette appellation.

Pour notre part, nous ne traiterons ici que des EDD situées en région bruxelloise.

Il est probable qu'un certain nombre de constats et de conclusions auxquels

nous sommes parvenus s'appliquent également à la Wallonie, mais il ne nous était pas possible de traiter avec quelque pertinence une question aussi vaste dans le cadre donné.

Parallèlement à la multiplication des EDD, différentes tentatives de structurer le secteur ont vu le jour.

A Bruxelles, la Coordination des Écoles De Devoirs de Bruxelles (CEDD), organisée sous ce nom dès 1983, est née dans le sillage des nombreuses rencontres et réflexions menées au sein d'*Hypothèse d'école* et de *Défis*. L'objectif de cette coordination était de permettre aux travailleurs de se rencontrer, d'échanger leur pratique, de réfléchir ensemble aux questions auxquelles ils étaient confrontés. Cette constitution s'est fait progressivement, cela explique l'imprécision de cette date de naissance. En 1993, les associations membres ont éprouvé le besoin de rédiger un texte qui précise à la fois les missions de la CEDD ainsi qu'une description de ce qu'ils entendaient par le terme EDD.

Cette plate-forme a été retravaillée en 2003 dans le sens d'une réaffirmation de l'implication politique de la CEDD. Cette association regroupe aujourd'hui 38 EDD bien que son action s'adresse à l'ensemble de celles-ci.

### *Origine et justification du projet*

C'est dans le cadre institutionnel et politique de l'imminence d'un décret définissant et finançant le secteur, que la CEDD a pris l'initiative d'entamer une recherche sur *les besoins en formations des animateurs d'EDD*.

Dans le cadre d'une telle reconnaissance, il importait effectivement de pouvoir situer le caractère spécifique du métier de l'animateur, ses besoins en terme de formation et, corollairement, l'originalité du projet EDD par rapport

aux autres cadres de reconnaissance.

La problématique de la formation semblait un angle d'approche à la fois original et pertinent dans la mesure où la CEDD avait connaissance d'une part, de la diversité de qualifications initiales et de l'offre en formations continues que proposent de nombreux organismes aux animateurs, et d'autre part, de la difficulté de rencontrer les attentes de ce public. En effet, dès sa fondation, la CEDD s'était engagée dans un processus d'organisation de formations continuées et poursuit cette démarche importante.

Entamer une recherche sur la formation signifiait, pour la Coordination, rencontrer les besoins en formation du secteur. Hors chacun a l'intuition de la complexité de ces besoins en raison de la diversité des conceptions que recouvre le terme «soutien scolaire».

Au risque de se répéter de nombreuses fois dans ce texte, il est essentiel d'affirmer qu'un travailleur en AMO n'a pas la même mission que celui d'un CEC et ainsi de suite pour les nombreuses variantes que l'on regroupe sous le terme «EDD».

En outre, c'est l'expérience de chaque travailleur qui est ici mise en jeu.

Dès la mise en place de la recherche, une seconde priorité est apparue: permettre aux travailleurs de s'exprimer sur leur pratique et leur vécu professionnel. Rapidement cette question nous a semblé essentielle. Parler des besoins en formation nous amène régulièrement à parler du contexte humain dans lequel se déroule le travail des animateurs.

Chaque jour l'animateur d'une EDD est en première ligne pour recevoir les angoisses des enfants talonnés par l'échec et les craintes de leurs parents. Par contre, un animateur ne dispose que de peu de lieux pour pouvoir s'exprimer. La réunion d'équipe, le coordinateur et éventuellement le CA

---

1 Nous désignerons le terme écoles de devoirs par ses initiales : EDD. Signalons que nous utilisons régulièrement le terme association comme un synonyme de EDD. Nous nous sommes autorisés cette licence, car s'il existe un nombre important d'initiatives au sein des services communaux, l'origine du mouvement et la majorité des expériences actuelles d'EDD sont menées au sein du monde associatif.

## ... cadre de la recherche et conclusions.

ne présentent pas systématiquement le cadre idéal pour parler, notamment d'un point de vue déontologique, même si ces trois interlocuteurs sont incontournables et indispensables.

En rassemblant le secteur, nous pouvions nous attendre à entendre un tel discours et parfois une telle plainte s'exprimer. Dans la mesure où cela nous a toujours paru essentiel, la recherche se devait de donner une place importante à cette parole, quitte à ne pas obtenir de réponse directe à la question initiale sur la formation.

### *Méthodologie, enjeux et difficultés*

Dans un tel contexte l'option d'une recherche-action semblait pouvoir permettre de répondre à cette double exigence. En outre, la CEDD étant une association d'associations, la possibilité de rendre ses propres membres acteurs d'une réflexion les concernant en premier chef était un atout non négligeable.

Plutôt que de demander à un spécialiste de poser un constat d'expert sur une question complexe, la volonté était d'associer un chercheur à une démarche active au sein d'un groupe d'associations.

Avec un tel objectif, la recherche-action était sans doute la méthodologie la plus appropriée. Cette démarche radicalement inductive dans la mesure où aucune hypothèse préalable n'était posée permettait à la fois de faire émerger une parole au plus près de l'expérience de travail des animateurs. La responsabilité du chercheur étant d'apporter un regard extérieur afin de parvenir à généraliser une expérience individuelle. Nous verrons que cette position à la fois éthique et méthodologique a évolué au cours de la recherche.

Afin de multiplier les angles

d'attaques, nous avons choisi de travailler dans plusieurs cadres simultanément.

Durant les premiers 6 mois de recherche, nous avons organisé diverses réunions directement orientées sur ces questions.

Par ailleurs, il ne faut pas négliger l'apport à la recherche du travail quotidien à la Coordination, tant en ce qui concerne l'expérience véhiculée par vingt ans de travail, la masse documentaire accumulée, les rencontres régulières avec les travailleurs, les équipes, les CA, l'engagement politique et les invitations et interpellations des EDD de l'ensemble de Bruxelles, et des administrations communautaires et communales par rapport à la finalité de ce type de projet.

#### • *Les réunions ouvertes*

Dans un tel contexte, nous nous sommes proposés d'entamer la recherche en invitant l'ensemble des EDD bruxelloises à quatre réunions dont le thème était la question de la formation par rapport au métier de coordinateur, au travail avec les jeunes du secondaire, avec les primo-

arrivants et avec les enfants du primaire. Pour chacune, nous avons préparé une méthodologie particulière afin d'organiser et de susciter la parole des participants.

Lors de la première et de la dernière réunion, ceux-ci ont cependant détourné notre projet pour s'exprimer de la manière dont ils le désiraient. Dans la mesure où le chercheur n'avait pas d'hypothèse à confirmer, nous avons accueilli cette «prise de pouvoir» avec intérêt.

Les résultats de cette première phase de travail se retrouve dans la première partie de ce travail.

Nous observerons que les animateurs ont radicalement détourné le thème pour aborder le quotidien de leur action sous la forme d'une réflexion qualitative. Les conclusions que nous en avons tirées semblent montrer une urgence autre que la formation.

Avant d'aborder cette question, il leur semblait nécessaire de définir l'action d'une EDD, son identité.

#### • *Le travail sur le terrain*

Fort de cette interpellation nous avons pris la décision de modifier la méthodologie adoptée. Plutôt que de



Foyer des Jeunes - Automne 2003.

## La formation des animateurs, ...

poursuivre des réunions plénières sans avoir pu constituer un groupe d'animateurs engagés dans la recherche.

Cela semblait en effet impossible dans les conditions de travail actuelles. Nous avons préféré reprendre l'initiative de la recherche au sein de la CEDD.

Afin d'aborder un tel travail de définition institutionnelle, nous avons posé comme postulat de travail que le cadre de reconnaissance et de financement avait une influence sur la nature du projet.

Cela revenait à affirmer qu'une EDD reconnue comme un CEC n'avait pas le même projet qu'une maison de jeunes ou une autre financée dans le cadre de cohabitation intégration.

D'emblée, nous avons été confrontés à la difficulté des EDD disposant de plusieurs financements. Il nous a dès lors été imposé de choisir quelques implantations dont l'identité et le style s'orientait tantôt dans une direction, tantôt dans l'autre.

### • Conclusion

Dans la dernière partie de ce travail, nous réinterrogeons la question de la formation à partir des éléments de cette longue enquête.

Plusieurs pistes apparaîtront et nous prendrons une position en définissant un référentiel de compétences de l'animateur.

Sans doute un tel choix est-il toujours discutable et difficile, mais nous observerons que notre position est argumentée par les témoignages des animateurs et l'analyse de leur cadre de travail.

Le résultat de ce travail est un rapport hybride entre une démarche scientifique, politique et pédagogique. Tantôt, il se rapproche d'un outil de travail pour des professionnels, tantôt, d'un ouvrage d'information pour le public curieux de connaître une réalité particulière à la Belgique

francophone. C'est que, selon nous, ces différents aspects sont indissociables d'une étude sur un secteur que la recherche a encore trop peu exploré.

L'indéniable engagement pédagogique d'une EDD se dédouble de différents aspects éducatif, créatif, social, relationnel. Cela, alors que le terme EDD reste un mystère, même pour ceux qui l'utilisent quotidiennement.

### *Perspectives au terme de la recherche*

Dans la première partie de cette recherche, nous avons abordé les représentations que les animateurs se faisaient de leur contexte professionnel.

Nous avons vu que cette image était essentiellement énoncée en terme de valeur.

Dans la seconde partie, nous avons proposé une analyse institutionnelle des EDD afin d'en percevoir les dynamiques et les enjeux.

Il nous faut maintenant revenir à la question qui avait initié cette recherche: la formation des animateurs.

Nous avons observé la difficulté pour les animateurs d'aborder de front la question de la nature du travail mené. Ils conçoivent visiblement celui-ci comme un engagement social et traitent plus volontiers de questions éthiques que des compétences particulières pour remplir leur mission.

Le terme «animateur» recouvrirait plutôt une réalité empirique qu'un réel métier, même si la plupart d'entre eux réclament une plus grande professionnalisation de leur fonction. Dans un tel contexte, la formation est perçue comme un apport à la personne plutôt qu'aux missions.

De nombreux animateurs nous disent éprouver le désir de se former mais

n'ont pas le temps de le faire.

Ces périodes ne sont pas perçues comme du travail, soit par les travailleurs eux-mêmes, soit par leur direction.

Parfois celle-ci leur refuse cette possibilité, mais la plupart du temps, elle ne les autorise pas à récupérer le temps presté hors de la structure.

Elle se désintéresse régulièrement des acquis et n'organise pas de temps de transfert vers le reste de l'équipe. Dans un tel contexte, il est extrêmement compliqué pour les animateurs de décrire leur métier, le cadre dans lequel ils travaillent et *a fortiori* leurs besoins en formation.

Notre volonté initiale de partir de la parole d'individu s'est donc soldée par un échec.

Nous avons dès lors réorienté notre recherche vers les institutions afin de déterminer le cadre de travail des animateurs, espérant, par ce biais, définir l'EDD et ensuite, par transitivity, la fonction de l'animateur. Nous avons abordé cette question par quatre entrées, le *cadre* physique et légal, le *projet*, en ce compris ses aspects pédagogiques, *l'équipe*, et enfin le *public* dans les interpellations qu'il ne manque pas d'exprimer.

Cette démarche nous a permis de faire émerger une série de problématiques concrètes que nous avons illustrées à partir de trois exemples «d'EDD» actives à Bruxelles.

Au-delà de la diversité des projets, des moyens opérationnels et des conceptions éducatives en présence, nous avons également discerné plusieurs lignes de force transversales qui donnent, nous semble-t-il, une certaine identité à ce secteur.

Citons la place accordée au jeune, le travail sur les apprentissages, la médiation entre les acteurs de l'éducation, la découverte de l'autre.

A ce stade, nous ne pouvons toutefois pas dire que nous ne nous soyons vraiment avancés vers une réponse

## ... cadre de la recherche et conclusions.

vis-à-vis de notre question initiale. Sans doute faudra-t-il accepter de ne pas parvenir à la production d'un cursus de formation en bonne et due forme. Un tel résultat risquerait en outre de froisser de nombreux animateurs qui ne s'y reconnaîtraient pas.

### *La formation, deux regards sur une même finalité*

Nous pouvons pourtant suggérer une autre démarche, plus nuancée, plus proche des réalités et plus proche également du contexte au sein duquel est né ce questionnement, la Coordination des Écoles De Devoirs de Bruxelles.

A travers cette recherche, différentes conclusions ont peu à peu émergé. Les demandes exprimées par les associations vont également dans la même direction. L'expérience enfin d'autres organismes de formation, nous encourage également en ce sens.

De la même manière que nous avons abordé cette question sous deux angles, individuel et cadre, nous pouvons proposer deux perspectives, deux démarches de formations différentes. Nous sommes bien conscients des avantages et inconvénients que comportent chacune d'entre elles et nous tâcherons de faire ressortir ces différents points afin d'illustrer leur complémentarité.

#### • *L'individu*

Posons un animateur, un individu en demande d'une formation. Il s'agira, pour lui, d'entreprendre la construction d'un projet, voire d'une identité professionnelle. Par le biais de la formation, il espère acquérir des techniques ou une démarche, voire de se spécialiser dans un domaine particulier en lien plus ou moins direct avec le métier qu'il exerce ou désire exercer.

Dans un tel cas de figure, nous constaterons que cette démarche touche à l'être de la personne en contribuant à une transformation, soit via une remise en question des pratiques, soit via une contribution à la définition du métier qu'il exerce sans nécessairement pouvoir le nommer et l'objectiver.

Dans un tel cadre, et si elle remplit bien les objectifs qu'elle se donne, la formation aura pour effet de contribuer à resituer le travailleur dans son contexte.

Une telle modification de l'être n'est évidemment pas sans conséquence sur la pratique professionnelle et sur le projet de l'individu.

Les conséquences peuvent en être diverses en fonction de la manière dont le cadre où l'animateur travaille pourra digérer cette transformation. Concrètement, l'animateur évoluera dans le cadre ou hors du cadre, de son propre chef ou invité par sa hiérarchie. Cette dernière extrémité est évidemment délicate mais nous posons comme postulat qu'une telle démarche est positive dans la mesure où elle rend l'individu acteur de ses propres choix.

Toutefois, parvenir à une telle radicalité est rarement le fait d'une initiative individuelle. La supervision en équipe est sans doute le moyen le plus accessible d'atteindre un tel objectif. Une telle démarche volontaire et soutenue par l'association et organisée par une tierce personne permet aux acteurs d'une institution d'analyser leur cadre de travail dans toutes ses dimensions et leur propre pratique pédagogique. Dans un second temps la supervision pourra toucher à des compétences particulières et déboucher éventuellement sur une démarche de formation. Celle-ci sera cependant circonscrite en fonction des besoins et du contexte de chaque structure.

La formation ne prendra donc pas nécessairement la forme de sessions organisées par un organisme *ad hoc*, d'autres possibilités peuvent surgir, mieux à même de répondre aux besoins des individus et de l'équipe. L'autoformation, le partage de lecture, l'analyse de cas, l'invitation d'un formateur à domicile, l'organisation d'une supervision à plus long terme sur certaines problématiques, l'engagement dans une formation



Foyer des Jeunes - Automne 2003.

## La formation des animateurs, ...

qualifiante...

Une telle initiative permet une réflexion puissante sur le statut de la personne au sein de l'association, elle permet la construction d'une identité et d'un savoir commun fort, mais particulier à un contexte donné et non transposable vers d'autres EDD.

Il s'agit d'une démarche de sens inscrite dans la perspective de l'éducation permanente, riche et nuancée, mais également risquée.

Plusieurs écueils guettent en effet l'animateur sur cette voie, outre sa portée limitée dans l'espace, nous observons parfois une démarche à trop court terme.

La demande d'une supervision émerge souvent quand une équipe doit faire face à une problématique qu'elle ne parvient pas à résoudre par ses propres moyens. Elle fait alors appel à une personne extérieure, experte dans un domaine particulier. La tentation est dès lors grande de rechercher des outils immédiats plutôt que d'entrer dans une interrogation des pratiques susceptibles d'anticiper la question à laquelle l'équipe est confrontée.

Un autre danger, corollaire du premier, serait l'atomisation de la formation. Chaque membre d'une équipe poursuivrait à l'infini une démarche formative dans une série de techniques pointues au risque de devenir, ou des experts, ou des «touche-à-tout», sans assurer ni la cohérence du projet, ni le transfert de compétences vers ses collègues.

En ce sens, la formation ne viendrait plus participer d'une démarche de sens et de construction d'un projet, mais bien d'une course en avant perpétuellement en porte à faux vis-à-vis d'une association et d'un public en demande d'une certaine stabilité.

### • L'institution

Une deuxième démarche serait de partir du point de vue de l'association

Référentiel des compétences pour un animateur en EDD		
	Domaines de compétences :	Exemple :
<b>1. Connaissances</b>		
	- <i>Savoirs théoriques et disciplinaires</i>  - <i>Savoirs opératoires</i>	- Disciplines enseignées: pédagogie, animation de groupe, psychologie, droit, santé. - Français, maths, langues...  - Politiques sociales, législation, politique scolaire. - Méthodologie de l'intervention, déontologie
<b>2. Savoir-faire</b>		
	- <i>Savoir-faire opérationnels</i>  - <i>Savoir-faire expérientiels</i>  - <i>Savoir-faire sociaux, relationnels et communicationnels</i>  - <i>Savoir-faire cognitifs</i>	- Méthodologie de la pédagogie en EDD. - Animation de groupe. - Lecture rapide. - Écriture et synthèse - Utilisation de l'ordinateur (programme et Internet). - Techniques d'expression et de créativité. - Gestion de dossiers individuels (pédagogique et social).  - Maximiser l'efficacité du travailleur à partir de l'expérience, décoder les demandes implicites, respecter les zones de silence... - Prise de distance  - Capacité d'écoute et d'empathie. - Respect du jeune. - Capacité d'implication dans un projet. - Capacité de coopération. - Capacité d'adaptation au changement. - Capacité d'émettre un message et de vérifier sa réception. - Capacité à décrire et à communiquer des expériences et des observations. - Capacité de travailler en réseau  - Conduire un projet depuis l'idée, le traitement de l'information, la conception, la mise en place et l'évaluation. - Traiter des problèmes et les résoudre dans le cadre de travail.
<b>3. Qualités personnelles</b>		
	- <i>Comportement</i>	- Ressources physiologiques et psychologiques. - Savoir gérer les émotions. - Capacité de résistance au stress. - Séparation vie privée, vie professionnelle. - Capacité de se remettre en question

Une telle grille d'analyse est naturellement évolutive, elle se veut un outil d'évaluation ou de supervision. L'animateur peut y mesurer ses propres compétences, l'équipe, ses atouts et ses faiblesses, l'employeur enfin, ses priorités



## ... cadre de la recherche et conclusions.

plutôt que de celui de l'individu. Au lieu d'analyser la démarche d'une personne en recherche d'évolution, nous verrons apparaître ici le point de vue d'une institution en demande de compétences en vue de remplir des missions spécifiques.

Là où la première approche soulevait le projet d'un animateur, la deuxième se penche sur les tâches qu'il aura à accomplir.

Une telle modification du point de vue n'est évidemment pas sans conséquence sur la méthodologie et sur les contenus de formation même si la finalité reste identique: le travail avec le jeune dans une EDD.

Il ne s'agira plus de chercher à définir le métier d'animateur mais de lui attribuer une identité marquée et cadrée au risque de déresponsabiliser l'individu vis-à-vis du devenir de sa pratique comme peut l'éprouver le monde de l'enseignement.

Une telle démarche s'appuierait sur les cadres de reconnaissance et les formations qualifiantes existant déjà sur le marché.

Dans une telle perspective, le contrôle du politique deviendrait de plus en plus marquant jusqu'à éventuellement parvenir à établir des programmes d'activités comme dans le monde scolaire.

Cette présentation pourrait nous tenter de rejeter une telle solution au nom de l'autonomie associative garantie en Belgique. Nous devons pourtant signaler qu'elle ne serait pas sans avantage. La possibilité d'établir des profils de compétences se doit d'aller de pair avec une reconnaissance des barèmes et du financement des projets, voire de leur généralisation sur l'ensemble de la Communauté française.

Un jeune obtiendrait donc, à terme, le droit d'être encadré en dehors de l'école par des structures telles que les EDD.

Un tel bénéfice, discutable mais non

négligeable, mérite qu'on s'arrête sur cette possibilité. Nous pouvons ici tenter de construire un référentiel de compétences que l'on pourrait attendre d'un animateur à partir de travaux similaires élaborés à l'étranger. Pour notre part, nous nous inspirerons essentiellement de la classification établie par G. Le Boterf<sup>2</sup>. Il faut toutefois préciser qu'une telle démarche devrait être circonstanciée en fonction des différents cadres qui accueillent aujourd'hui les EDD.

Nous proposerons ici un tableau récapitulatif des compétences requises pour un animateur d'EDD. Trois entrées principales nous ont paru permettre un rapide tour d'horizon de celles-ci: les connaissances, les savoir-faire et les qualités personnelles de l'individu.

A partir de ces trois axes, il nous semble en effet possible de déterminer un profil relativement précis et de laisser des portes ouvertes pour d'éventuelles spécialisations que l'on précisera en fonction de la personne ou du cadre. Nous nous contenterons pour notre part de proposer quelques pistes seulement: travail pédagogique,

travail d'expression et de créativité, travail éducatif, travail social, individuel et communautaire.

### *Conclusion en forme d'ouverture*

Au moment de clôturer cette recherche, nous nous sommes rendus compte qu'un aspect du travail des animateurs n'est jamais apparu.

Tant au cours des sessions plénières que du travail en équipe, ou encore lors des entretiens, nous avons échangé beaucoup de réflexion sur la nature du travail, sur les méthodes, le public, les échéances, les projets, les espoirs... mais rien sur le plaisir!

Personne n'a parlé de la joie d'être là, de découvrir avec un gosse la puissance du langage écrit ou la beauté parfaite d'une intégrale qui se dirige vers l'infini.

Personne n'a parlé de ces moments où l'on bavarde après une harassante répétition pour une pièce de théâtre ou pour la Zinneke parade. Personne

---

<sup>2</sup> G. Le Boterf, *Former les assistants sociaux au XXIème siècle. Propositions pour une réforme*, Editions ONFTS, Paris, 2000, p.31.



Foyer des Jeunes - Automne 2003.

n'a parlé des joyeux chahuts avant les départs en camp. Personne n'a parlé des jeunes qui reviennent à l'association, adultes et parents pour confier aux animateurs une nouvelle génération, et de la satisfaction du passé partagé.

Pourtant ces différents instants de la vie d'une EDD ont souvent été évoqués. Mais moins sous l'angle du plaisir que comme quelque chose de volé au quotidien. Il serait pourtant possible, nous l'affirmons, de reprendre cette recherche en la plaçant sous cet angle. Entamer une analyse des activités qui procure du plaisir, tant aux jeunes qu'aux animateurs. Explorer les formes institutionnelles les plus à même d'épanouir les animateurs. Proposer des pistes pour explorer le bien-être en EDD tant du point de vue des animateurs que de celui des jeunes ou de leurs parents.

Nous avons eu la chance de partager une telle recherche avec l'une ou l'autre équipe, mais la mise en place de ces idées a souvent été difficile, au point de les avoir souvent perdues de vue. Sans doute faut-il attribuer cette difficulté à une crise. Crise que le secteur traverse à l'heure où il semble qu'une voie de reconnaissance s'ouvre. Sans doute est-ce là un paradoxe de notre mouvement que de ne plus se connaître quand le politique nous attribue une identité.

Sans doute est-ce là un chantier et un défi qui nous attend que de travailler le plaisir avec les enfants et sur nous-mêmes, tout en gardant nos objectifs, nos missions et nos projets. Ce cap est peut-être plus complexe que ce que les animateurs et les EDD ont eu à affronter par le passé: action trop locale, manque de moyens, manque de reconnaissance...

Il ne s'agirait plus, dans cette optique, de travailler sur le contexte ou sur le faire, mais bien sur l'être des individus engagés dans une telle entreprise.



C'est l'histoire d'un belge...

Le vendredi 4 juin, nous avons eu l'occasion d'assister à la projection d'un film et à la présentation du dossier pédagogique l'accompagnant. Nous ne résistons pas à la tentation de vous les présenter. Le thème du film et les différentes animations proposées dans le dossier nous semblent être particulièrement adaptés aux réalités que nous avons à vivre dans les écoles de devoirs et de manière plus générale dans toutes les associations qui accueillent des jeunes issus de milieux populaires.

C'est l'histoire d'un belge

Un film de Rodrigo Litoriaga  
Une production PBC Pictures, Transit Transat asbl, Ambiances asbl, avec l'aide du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Communauté française de Belgique et des

Télédiffuseurs Wallons et de la Loterie Nationale.

Fiche technique:

Synopsis:

«C'est l'histoire d'un belge...» est l'histoire d'une anecdote: un petit garçon de sixième primaire n'arrive pas à obtenir de ses parents l'autorisation de partir en classe de neige avec ses camarades. Son institutrice est inquiète, et son grand frère, préoccupé, voudrait pouvoir l'aider davantage. Malheureusement, rien ne peut remplacer la signature et l'autorisation du père.

Ce petit belge, Hakim, est d'origine marocaine, et l'accord de ses parents a une dimension culturelle qu'il ne soupçonne pas... Lui qui a pourtant grandi normalement, au milieu des siens, prend conscience de sa particularité: il est le fruit d'une

histoire qui a commencé à s'écrire sur un autre continent.

Réalisation et scénario: Rodrigo Litoriaga

Image: Tommaso Fiorilli, David Vanberg

Son: Grégory Noël Carine Zimerlin

Interprétation: Baramdane Benameur, Samir Hammoudi, Hanane Ferrat, Amid Chakik, Nacera Bouaich, Ulysse Choner et Véronique Perrault

Montage: Damien Keyeux

Mixage: Benoit Biral

Format: 35mm

Durée: 14 min

Fiction

Dossier pédagogique

Florence Dozin

Dossier réalisé avec le soutien de la Commission Communautaire Française/ Cohabitation des Communautés Locales

Le dossier pédagogique qui accompagne le film aborde plusieurs thématiques: les univers étranges du père et de l'enfant, le conflit des cultures mais aussi des générations; le rôle puissant et moteur de la mère, ancré dans la culture du pays d'accueil, le mythe du retour et la nostalgie qui l'accompagne, l'école, l'utilisation des langues...

Cet outil offre une série non exhaustive de techniques souples

susceptibles d'accompagner des animateurs de cohésion sociale, des associations de parents, des enseignants, des animateurs dans la prise en compte des différentes réalités abordées dans le court métrage.

Des K7 VHS du film et des dossiers pédagogiques sont disponibles sur simple demande auprès de:

Transit Transat ASBL  
Rue du Lycée, 7 1060 Bruxelles,  
tél/fax: 02/503.56.76,  
courriel:  
[transit.transat@skynet.be](mailto:transit.transat@skynet.be)

Coordination des Ecoles  
De Devoirs de Bruxelles  
Rue d'Alost, 7 1000 Bruxelles,  
tél.: 02/213.37.06, fax: 02/213.37.01  
courriel: [cedd\\_bxl@yahoo.fr](mailto:cedd_bxl@yahoo.fr)



L'OPERATION BRUXELLES BABEL  
FÊTE SES 20 ANS!

*Depuis 1985, cette manifestation rassemble autour de la création artistique des jeunes bruxellois de tous horizons, tous styles confondus. Ils créent ensemble de septembre à avril un spectacle total présenté à un large public dans un théâtre bruxellois.*

*Ces jeunes ont la chance de prendre part à un projet d'envergure où la rencontre rime avec respect et ouverture.*

*L'association "Tremplins" vise:*

*• à donner aux jeunes les moyens de faire entendre l'EXPRESSION de leur projet,*

## • RAPPEL •

*Vous pouvez insérer gratuitement vos différentes annonces de manifestations, activités sportives et/ou culturelles, formations diverses, offres d'emploi, etc... dans "A Feuille T" n° 91 du mois de juillet 2004*  
*Ne tardez-pas: envoyez-nous votre courrier.*  
*Un logo, une illustration, une photo de qualité correcte seront les bienvenus.*  
*Date limite: 20 juin 2004*

**ABONNEZ-VOUS : 6,2 € / 1 an**



Virement  
sur le compte  
**001-1917334-11**

**Renseignements:**

Véronique MARISSAL  
Tél.: 02 213 37 06



## recherche bénévoles & vacataires

- à mettre en valeur la CULTURE JEUNE en diffusant leurs créations dans toutes les disciplines,
- à élaborer des LIENS entre les jeunes, les professionnels, les artistes, les différents intervenants dans le secteur jeunesse, les quartiers, d'une part à Bruxelles, d'autre part entre ceux qui partagent les mêmes préoccupations dans d'autres pays.

L'asbl "Tremplins" vous invite à prendre part à cet événement avec votre groupe de jeunes anciens et... nouveaux.

### APPEL AUX ANCIENS BABELIENS ...

*Un projet plein de surprises est d'ores et déjà en préparation.*

*Pour ses 20 ans, l'Opération Bruxelles Babel propose une année unique faite de collaborations entre jeunes d'horizons divers, de création artistique, de rencontres qui rimeront avec*

*Amour avec un grand A.*

*Des anciens Babéliens prendront part à la création et à la présentation de ce festival en partageant leur expérience, leur savoir-faire et leurs souvenirs.*

*Tu as eu la chance de participer à un des festival Bruxelles Babel?*

*Ton témoignage nous intéresse.*

*Contacte-nous et partage avec nous tes anecdotes, tes souvenirs, tes dessins, tes photographies, tes musiques...*

Inscris-toi dès maintenant!!!

- seul
- en groupe avec ton association, ton académie ou ton école
- pour participer aux ateliers (théâtre ou chant) organisés par Tremplins

### Informations pratiques

TREMP LINS asbl

Rue du Meiboom 14 - 1000 Bxl

Tél.: 02 800 86 24

Fax: 02 800 86 21

tremplins@cocof.irisnet.be

www.bruxellesbabel.irisnet.be

Le CIFA est une asbl développant plusieurs projets dont une école de devoirs. Septante adolescents bénéficient actuellement d'un soutien pédagogique assuré par seize animateurs.

Le CIFA recrute du personnel enseignant. Il s'agit de professeurs, de logopèdes, d'ingénieurs ou de licenciés disposés à soutenir des jeunes dans leur scolarité.

Du 16/08/04 au 31/08/2004

Ecole de devoirs de Saint-Gilles recherche des bénévoles animateurs pédagogiques pour le soutien scolaire de jeunes du secondaire en français, histoire, latin, anglais, néerlandais, physique, mathématiques, chimie, biologie, géographie, sciences sociales, comptabilité, économie.

Minimum 3h/semaine, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et/ou vendredi de 10h à 13h.

Ecole de devoirs de Saint-Gilles recherche des animateurs pédagogiques rémunérés pour le soutien scolaire de jeunes du secondaire en français, histoire, latin, anglais, néerlandais, physique, mathématiques, chimie, biologie, géographie, sciences sociales, comptabilité, économie.

Minimum 3h/semaine, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et/ou vendredi de 10h à 13h.

A partir du 20 septembre 2004

Ecole de devoirs de Saint-Gilles recherche des bénévoles animateurs pédagogiques pour le soutien scolaire de jeunes du secondaire en français, histoire, latin, anglais, néerlandais, physique, mathématiques, chimie, biologie, géographie, sciences sociales, comptabilité, économie.

Minimum 2h/semaine, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et/ou vendredi de 16h30 à 18h30.

Ecole de devoirs de Saint-Gilles recherche des animateurs pédagogiques rémunérés pour le soutien scolaire de jeunes du secondaire en français, histoire, latin, anglais, néerlandais, physique, mathématiques, chimie, biologie, géographie, sciences sociales, comptabilité, économie.

Minimum 2h/semaine, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et/ou vendredi de 16h30 à 18h30.

*Bonne ambiance, projet stable, jeunes sympas, accès facile (tram, métro, train).*

### Informations & Contacts

CIFA

Mme Valérie Wilmet

Tél.: 02 538 54 08

Rue de Moscou 30

1060 Bruxelles

Avec le Soutien du Service de la Jeunesse de la Communauté Française, de la COCOF et de la Région de Bruxelles-Capitale.

